

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 5 OCTOBRE 2009 A LISLE EN RIGAULT**

Présents : Mesdames Bernadette FISCHER, Frédérique TROUCHARD, Delphine MALTHIERRY, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, Michel PEDRETTI, Denis VARNIER, Serge MULLER, Francis COLIN, Christophe CAMONIN, Patrick GASPARD, Denis MAGINOT, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Gaston CARRE, Frédéric BASTIEN, Roland LAVANDIER, Fabrice PETERMANN, Pascal QUERUEL, Roland DUFOUR, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

Absents : Mesdames STOCKER, ALLARD (*suppléée*), CHALOPPE (*suppléée*), Messieurs PIERRE, THIRION (*suppléé*), DUPONT, INTINS (*suppléé*).

Assistaient : Madame DUBURCH-PETIN, Messieurs GAUNY, ARMANINI JC, LEPLOMB, GAVAZZI, COUSIN, PIERROT

Secrétaire de séance : Bernadette FISCHER



Jacky LEMAIRE remercie la Commune de LISLE EN RIGAULT d'accueillir les membres du Conseil Communautaire.

Avant d'ouvrir la séance, il présente une équipe de la Protection Civile venue effectuer une démonstration sur les défibrillateurs, le but étant d'inciter toutes les communes à se doter de ce matériel. Suite à cette information, les services concernés feront parvenir une documentation à la CODECOM qui fera le relais auprès des communes. Pour les communes qui le désirent, la CODECOM passera une commande groupée de façon à obtenir un meilleur prix. Francis COLIN suggère de solliciter une subvention du G.I.P.

RELAIS "ASSISTANTES MATERNELLES" :

L'offre d'emploi a été diffusée sur le site de PÔLE EMPLOI, du CENTRE de GESTION ainsi qu'aux mairies de notre CODECOM. Une vingtaine de candidatures ont été reçues. Après avoir effectué une première sélection, cinq candidates ont été convoquées, quatre se sont présentées, l'une d'entre elles ayant trouvé un emploi entre temps. Trois personnes se détachent et il est encore difficile de désigner celle qui présente le meilleur profil.

Les membres du Conseil laissent le choix de la sélection à Jacky LEMAIRE et Francis LEROUX, Vice-Président spécialement chargé du dossier.

Par ailleurs, ils décident d'ouvrir le poste à compter du 1^{er} Novembre prochain sur la base de 66 % d'un équivalent temps plein d'une durée déterminée d'un an renouvelable.

La personne recrutée sera rémunérée sur la base des indices brut 347, majoré 325 du grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe.

Suite à l'acceptation du budget prévisionnel présenté en assemblée générale du 25 Juin dernier, le matériel informatique nécessaire sera acquis au meilleur coût et un bureau sera ouvert à l'emplacement des archives actuelles de la CODECOM.

Jacky LEMAIRE précise qu'il a demandé une nouvelle esquisse à Richard ROUSSEL incluant un nouveau bureau pour le R.A.M., sans modification de la surface totale du projet de bâtiment administratif et divers services de la CODECOM.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL :

Un tableau proposant les divers dossiers est remis à chacun des délégués, le Président explique que l'aire de camping-car à HAIRONVILLE a été ajoutée de façon à solder l'enveloppe 2008 puisqu'aucun autre dossier émanant des communes n'a été déposé.
Le Conseil est d'accord pour présenter la totalité des demandes au Conseil Général.

Cinq demandes au titre du ravalement de façade ont été adressées à la CODECOM, les membres du Conseil donnent leur aval.

Dans le cadre du dossier de demande de subvention FEADER concernant le Pôle des Services de proximité de la commune d'ANCERVILLE, la Préfecture souhaite une délibération de la CODECOM qui déclarerait "*approuver le projet dans son principe à défaut de le soutenir financièrement*". Le Conseil est d'accord pour rédiger ce document.

PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA HOUPETTE :

Jacky LEMAIRE fait le point sur les derniers travaux effectués (*raccordements EDF*) et les dépenses supplémentaires engendrées par ceux-ci. En effet, les indications portées sur le plan de récolement fourni par APPIA ne correspondent pas à la réalité, ce qui a engendré des travaux de fouilles pour retrouver les fourreaux. Un courrier en recommandé a été adressé à APPIA pour la prise en compte de ce supplément.

Suite à l'assemblée générale du 11 Mai au cours de laquelle accord avait été donné pour signer un protocole transactionnel avec APPIA, la D.D.E. et la Trésorière se sont rencontrées et ont arrêté le montant du préjudice à verser à l'entreprise qui se monte à 32 132.03 €.

Devant l'addition de ces dépenses imprévues lors de la constitution du dossier de D.D.R. et la fixation du prix de vente des terrains, le Président remet à chacun un tableau exposant le mode de calcul ayant abouti à un prix de 3.00 €/m² et le nouveau calcul basé sur les dépenses supplémentaires (*hors dossier Loi sur l'Eau*) et un subventionnement moindre. Il propose de passer le prix de vente au m² à 5.00 € et ce, pour les deux zones d'activités.

Les entreprises ayant déjà déposé leur permis de construire ainsi que celles ayant mis une option officielle ne seront pas touchées par ce nouveau tarif.

Les membres du Conseil acceptent le changement de prix.

Jacky LEMAIRE fait part à l'assemblée qu'il a rencontré deux chefs d'entreprises intéressés par une implantation sur nos zones d'activités (*un sur chacune des zones*). Affaires à suivre.

TRANSPORTS PISCINE :

Une consultation a été faite auprès de plusieurs transporteurs pour les déplacements vers les piscines et pour l'année scolaire 2009/2010. Un tableau récapitulatif a été remis à chacun et laisse apparaître que les sociétés SADAP et PERSONNETTAZ ont présenté les meilleures offres.
Les membres du Conseil autorisent le Président à signer les contrats avec les transporteurs retenus.

TRAVAUX HYDRAULIQUES :

Suite à la dernière assemblée générale où accord avait été donné pour la signature d'une convention d'assistance technique avec le Conseil Général, les services compétents ont fait parvenir le dossier de consultation pour la recherche d'un maître d'œuvre pour les travaux de restauration à effectuer sur nos cours d'eau.

Le Conseil donne son accord pour lancer l'appel d'offres.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT :

Le Conseil Communautaire accepte les dossiers de demandes de subventions dont le détail leur a été remis.

Par ailleurs, URBAM CONSEIL a fait parvenir un avenant à la convention d'animation et de suivi établie le 2 Janvier 2006.

En effet, une décision de l'ANAH a rendu obligatoire des expertises pour toutes les demandes de subvention dont le montant des travaux subventionnables dépasse 25 000 € et/ou pour les demandes d'éco-primes. La société URBAM CONSEIL est habilitée à réaliser ces diagnostics de performances énergétiques et puisqu'elle est en charge de notre OPAH, elle propose cet avenant.

Le montant de la prestation de suivi est évalué à 18 227.04 € TTC et chacun des dossiers d'expertise supplémentaire est de 227.24 € TTC (*évaluation avant travaux*) et 143.52 € TTC (*diagnostic après travaux*).

Les membres du Conseil donnent leur accord pour la signature de cet avenant.

CONTRAT DE TERRITOIRE :

Le Conseil Général est délégataire de la compétence des Aides à la Pierre depuis 2007 et ceci l'engage à mettre en place un Observatoire du Logement lui permettant une connaissance des marchés du logement et de leurs évolutions.

Le service Mission Habitat du Département a établi un diagnostic sur notre territoire et propose de signer un contrat visant à encadrer la politique de l'habitat (*construction et réhabilitation de logements, financement par l'ANAH...*).

Le principe est de redensifier les centres de villages avant de développer des constructions en périphérie, produire une offre locative adaptée aux besoins, veiller aux services nécessaires à l'attractivité du secteur, développer des logements où la maîtrise de l'énergie est prise en compte.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer ce contrat qui n'engage pas financièrement la CODECOM.

DECHETS VERTS :

Jacky LEMAIRE rappelle que le marché de collecte et de traitement des déchets verts expire le 31 Mai 2012 et qu'en début d'année prochaine, nous aurons atteint le montant de celui-ci, à savoir 113 000 € HT.

Le Conseil autorise le Président à lancer un nouvel appel d'offres.

COTISATION AU PAYS BARROIS :

Suite à l'assemblée générale du 26 Mars 2009, la CODECOM a versé la somme de 12 548.75 € (*équivalent de sa participation 2008*) au Pays Barrois au lieu des 37 074 € requis. Le solde étant susceptible d'être réglé sous réserve que les communes y aient trouvé un intérêt quelconque.

Les élus du Pays Barrois sont intervenus lors d'une réunion de Bureau le 2 Septembre 2009 pour tenter de justifier leurs interventions (*document remis à chacun*).

Dernièrement une lettre de rappel émanant de la Trésorerie de BAR LE DUC a été adressée à notre CODECOM et le Président pose la question : règlement du solde ou pas ?

A 16 voix pour, 10 contre et 1 abstention, décision est prise de payer la cotisation dans sa totalité.

La délibération précisera que le Conseil agit contre son gré, qu'aucune augmentation ne sera tolérée dans les années futures et que notre CODECOM se réserve le droit de demander à sortir du Pays Barrois dans le cas où sa position ne serait pas prise en considération, le budget Ingénierie du Pays plombant lourdement son fonctionnement et alourdissant trop inconsidérément la participation des collectivités.

Le Président propose de rédiger une motion demandant au G.I.P. de revoir sa position vis-à-vis de notre CODECOM qui semble être oubliée dans les projets d'accompagnement du futur centre de stockage. Les élus déclarent être pleinement d'accord et chargent le Président de la rédaction du document qu'ils s'engagent tous à signer.

MAISON DE SANTE PLURISDISCIPLINAIRE :

Suite à l'appel à candidatures lancé le 30 Mai dernier, des remarques nous ont été faites par l'Ordre des Architectes et la commission a jugé préférable d'annuler l'appel d'offres, ce qui a été fait le 22 Septembre.

Jacky LEMAIRE a rencontré des juristes (*C.A.U.E. et ARCHITECTURE A et CP*) pour solliciter leurs conseils et éviter tout incident ultérieur.

Il ressort que pour les deux sites (*pôle principal et pôle secondaire*), nous risquons de dépasser le seuil où la désignation d'architecte par voie de concours est obligatoire.

Les membres présents décident de lancer deux appels d'offres distincts décalés dans le temps, l'un pour le pôle principal, le second pour le pôle secondaire.

Par ailleurs, médecins et professionnels de santé se sont réunis ce 30 Septembre et ont remis leur Cahier des Charges.

Les membres du Conseil donnent leur accord pour la poursuite de cette opération.

DECHARGES COMMUNALES :

Dans le cadre d'un éventuel partenariat avec le G.I.P., le Conseil Général souhaite savoir si des communes ont en projet une réhabilitation de décharge pour les années 2010/2011. Jacky LEMAIRE rappelle que les nouvelles compétences de notre CODECOM comprennent l'étude et l'aide technique à la suppression d'anciennes décharges et de dépôts sauvages identifiés par les communes.

Après avoir fait un tour de table, il s'avère qu'aucun projet de ce type n'est à l'étude sur notre territoire.

SEL DE VOIRIE :

Jacky LEMAIRE demande aux communes qui désirent du sel de déneigement en sacs de 25 kg de bien vouloir se manifester très rapidement auprès de la CODECOM.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 h 30.

La secrétaire de séance,

Bernadette FISCHER

